



Le bulletin d'information de la Cellule d'Assistance Technique  
Zones Humides Pyrénées centrales

## ♦ Editorial

La reprise de la végétation, avec l'arrivée des beaux jours, relance la CATZH dans une nouvelle saison de terrain. Au programme pour ce printemps, tout d'abord, **réaliser les inventaires et les diagnostics en zones humides** qui s'avèrent nécessaires pour certains projets. Cela sera aussi l'occasion



Zone humide d'Aucun sous la neige

formation sur les landes montagnardes et subalpines.

Mais l'hiver et le printemps auront aussi été fructueux. **Deux réunions de présentation de la CATZH Pyrénées centrales** ont eu lieu à la fin de l'année 2012 (en Haute-Garonne, à Montréjeau et en Hautes-Pyrénées, à Juillan). Ce fut l'occasion de faire connaître la structure et son fonctionnement. Elles ont réuni **un large public autour du thème des zones humides** (communes, collectivité, chambre d'agriculture, services de l'état, propriétaires privés, entreprises, ...) et ont permis de sensibiliser les participants à ce sujet. Elles ont également conduit à plusieurs contacts pour la CATZH. C'est suite à ces réunions, qu'ont ainsi pu être lancés des projets avec la Communauté de



Réunion de la CATZH (65)

Communes du Haut-Comminges pour le lac et la tourbière de Barbazan ou un inventaire des zones humides pour la commune de Lannemezan.

De plus, au printemps, des diagnostics dans le cadre de la **MAET\* zones humides** ont été réalisés pour les exploitants agricoles permettant la connaissance de nouvelles zones humides sur le territoire. Enfin, une **sortie grand public** a été organisée à Juillan pour découvrir des landes humides. Un petit résumé de la matinée vous attend en page 4.

Maintenant, vous pourrez également accéder, sur le **site internet** de l'AREMIP, à une rubrique dédiée à la CATZH Pyrénées centrales. En plus de la présentation de la structure et de ses diverses actions, vous trouverez de premières **fiches techniques**. Elles pourront vous permettre d'améliorer vos connaissances sur les zones humides (enjeux, types, réglementation...) grâce à des explications concises.



Voici l'adresse du site internet de l'AREMIP sur lequel vous trouverez des infos sur la CATZH Pyrénées centrales:  
**[www.aremip.free.fr](http://www.aremip.free.fr)**

Viendront ensuite d'autres fiches consacrées plus particulièrement aux techniques de gestion en zones humides et à la présentation de certains habitats et espèces des milieux humides typiques des Pyrénées centrales.

Ce second numéro sera l'occasion de vous présenter la **commune de Juillan** à l'initiative de la restauration d'un lieu de promenade pour le public qui permettra le maintien de zones humides dans un secteur en urbanisation. Vous pourrez aussi en apprendre davantage sur **les plantes invasives** en zones humides. Nous vous ferons également découvrir **les Droseras**, des plantes carnivores que l'on peut croiser sur les tourbières. Enfin, vous retrouverez le programme des actions à venir en dernière page.

Bonne lecture!

\*MAET : mesure agro-environnementale territorialisée

## Sommaire

- Editorial ..... Page 1
- La CAT ZH Pyrénées Centrales vous présente ...: le Polygone de Juillan ..... Page 2
- En visitant les zones humides...: les Droseras, de petites carnivores..... Page 3
- Question technique : la gestion des plantes invasives..... Page 3
- Réglementation : les MAET zones humides ..... Page 3
- A venir : programme des futures actions ..... Page 4
- Autour des zones humides : des feux follets dans les marais..... Page 4

# Zones humides des Pyrénées centrales



## ♦ La CAT ZH Pyrénées Centrales vous présente ...

### Le Polygone de Juillan:

Juillan, commune située dans les Hautes-Pyrénées entre Tarbes et Lourdes, a racheté une parcelle de **35 ha** en grande partie en zone humide appelée « **le Polygone** ». Cette zone naturelle a été, pendant de nombreuses années, un terrain militaire. Des sentiers et des tranchées avaient été réalisés pour les entraînements conduisant au **drainage et à la dégradation du site**. Par la suite, la zone fut également utilisée pour tester toute sorte d'engins à moteurs ayant également un impact fort sur cet environnement. Depuis, les véhicules y sont interdits et le site a été désigné en **ZNIEFF en 2004**.



Aujourd'hui, la commune de Juillan souhaite aménager le site de façon à en faire **un lieu de promenade** agréable et plus facilement accessible au public. La mairie a donc fait appel à la CATZH Pyrénées centrales afin de faire un diagnostic de ces zones humides. Le site s'est avéré très intéressant notamment par la présence d'habitats de **landes humides et de prairies à molinie**. Cela représente plus de 7 ha sur l'ensemble de la parcelle. Des **espèces protégées** (le Millepertuis des marais) ou **menacées** (la Petite scutellaire, la Bruyère à quatre angles) ont été identifiées. D'autres plus communes mais néanmoins intéressantes d'un point de vue patrimonial ont également été aperçues comme le Miroir et la Pie-grièche écorcheur. Ce diagnostic a donc permis à la commune d'affiner son projet en tenant compte de ces zones humides.



*Millepertuis des marais*



*Pie-grièche écorcheur*



*Petite scutellaire*



*Miroir*



*Bruyère à quatre angles*

### Entretien avec Mr Rébeillé, adjoint au maire de Juillan (Urbanisme-Environnement-Agriculture)

**Le Polygone a un long passé militaire, comment vous est venue l'idée d'en faire aujourd'hui un lieu de promenade ?**

Cette mutation s'est faite naturellement. Les gens se sont réapproprié l'espace après quelques années de pratiques incompatibles avec les lieux (motos, 4x4...).

**Comment avez-vous connu la CATZH Pyrénées centrales et pourquoi avoir fait appel à notre structure ?**

Je connaissais déjà l'AREMIP et j'ai découvert la CATZH lors de sa réunion de présentation organisée par notre intermédiaire à la Communauté de Communes du Canton d'Ossun.

**Que vous a apporté le diagnostic de ces zones humides d'un point de vue décisionnel ?**

Cela nous a permis de confirmer l'intérêt de protéger ce site comme nous avions déjà commencé à le faire en y interdisant les véhicules. Nous avons été surpris par la quantité d'espèces protégées. Nous nous attendions à cette diversité mais nous ne connaissions pas le statut de ces espèces. Cela a modifié notre approche vis-à-vis d'un projet de plan d'eau qui, à l'endroit où il nous l'avions imaginé, aurait menacé des espèces protégées.

**Aujourd'hui, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur votre projet sur le Polygone ?**

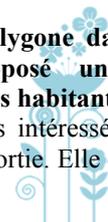
Pour l'instant les habitants font le tour du Polygone mais s'y aventurent peu. Nous souhaitons donc favoriser la découverte du Polygone de l'intérieur par la reconversion des sentiers existants en chemins piétonniers accessibles au plus grand nombre. Nous avons également le projet d'un observatoire pour avoir une vue d'ensemble du site.

**Comment imaginez-vous le Polygone dans 10 ans ?**

Nous souhaiterions que le site soit préservé et mis en valeur. Il n'est cependant pas question de mettre le Polygone sous cloche. Les activités actuelles doivent pouvoir se perpétuer dans le respect du site et de ses multi-usagers. La mise en place d'un pâturage extensif est d'ailleurs envisagée dès maintenant dans le but de maintenir ce milieu ouvert au fil des années.

**Vous avez publié un article sur le Polygone dans votre dernier bulletin municipal et proposé une sortie découverte. Avez-vous eu des retours des habitants ?**

Oui nous avons déjà plusieurs personnes intéressées par le projet et qui souhaitent participer à cette sortie. Elle devrait se tenir normalement fin juin-début juillet.



# Zones humides des Pyrénées centrales



## ♦ En visitant les zones humides ...

### Les Droseras, de petites carnivores:

Le genre des **Droseras** représentent des petites plantes carnivores que l'on trouve généralement dans les **tourbières, les marais ou les landes tourbeuses**. Il en existe 2 espèces en Midi-Pyrénées : *Drosera rotundifolia* qui possède des feuilles rondes et *Drosera intermedia* avec des feuilles un peu plus allongées. Leur nom vient du grec « droseros » qui signifie « **couvert de rosée** ». En effet, l'aspect de ces plantes donne l'impression de petites gouttes d'eau au bout de chacun de leur poil.



En réalité, c'est ce qu'on appelle du **mucilage**, une glu qui permet de piéger les insectes qui la confondent avec de la rosée. Ensuite, la feuille se replie sur elle-même libérant des substances qui tue la proie piégée. Puis elle est dirigée vers le centre de la feuille où se trouvent les **glandes digestives** pour être digérée. Les proies qu'elles capturent ne sont en réalité que des sources complémentaires d'azote et de phosphore. **La photosynthèse** reste leur principale source de nutrition.

*Drosera intermedia* et *Drosera rotundifolia* sont deux espèces protégées au niveau national.



## ♦ Question technique

### La gestion des plantes invasives:

Les **plantes allochtones invasives** sont des espèces étrangères qui se développent et entrent en concurrence avec les espèces locales au point de pouvoir les remplacer. Elles arrivent souvent en France par les horticultures ou les jardineriers qui les utilisent en plantes d'ornementation. Des graines peuvent également être transportées par inadvertance par les voyageurs ou leur véhicule.

L'enjeu de la gestion de ces plantes est donc **de limiter leur propagation et leur extension** sur les lieux où elles sont déjà implantées. Les espèces les plus fréquentes en zones humides sont la Balsamine de l'Himalaya, les Renouées asiatiques, ou certaines plantes aquatiques.

Les moyens de gestion peuvent être chimique ou mécanique. Cependant, les moyens chimiques sont plutôt à proscrire en milieu humide pour éviter une pollution de l'eau. Les **actions mécaniques** sont le plus souvent l'**arrachage** ou la **fauche** en dessous du 1<sup>e</sup> nœud des individus. Ensuite, ces résidus sont entassés sur une bâche sur le site, à l'abri des zones inondables, de façon à **les laisser sécher**. Si les résidus sont déplacés hors site, des précautions doivent être prises pour **prévenir la dissémination de nouvelles graines ou de rhizomes**. Les outils doivent également être nettoyés après les interventions.

Un suivi et une action annuelle est indispensable pour voir diminuer la présence de ces espèces. Ces actions de gestion doivent **intervenir avant la formation des graines** pour éviter leur dispersion pendant les travaux.

## ♦ Réglementation

### La MAET\* « zones humides » :



Dans le but de préserver les zones humides, l'Etat a lancé l'année dernière une **MAET « zones humides »**. Portée par les Chambres d'Agriculture, elle est **destinée aux exploitants agricoles** ayant des parcelles en zones humides à la PAC. Elle se base sur un

**objectif de résultat** : avoir au moins 4 plantes indicatrices de la qualité écologique des prairies naturelles humides parmi une liste d'une trentaine de plantes **pendant les 5 années** qui suivent l'engagement. Un diagnostic des parcelles, en amont de la contractualisation, permet de vérifier la présence des espèces indicatrices. En échange de cette participation à la préservation des zones humides, l'exploitant reçoit **165 euros par an et par hectare de zones humides** pendant les 5 ans. Sur la CATZH Pyrénées centrales, il existe 3 territoires où la MAET zones humides a été contractualisée:

- L'ouest commingeois (31)
- Le piémont lourdaise (65)
- Le plateau de Lannemezan (65)

Une cinquantaine d'exploitants a fait l'objet d'un diagnostic cette année, l'occasion également de les sensibiliser aux zones humides et au travail de la CATZH Pyrénées centrales en leur proposant une adhésion.

\*MAET : mesure agro-environnementale territorialisée



**Cependant avant tous travaux sur des zones humides, n'hésitez pas à nous contacter!**  
Nous pourrions vous conseiller ou vous diriger vers des professionnels du travail en zone humide.

# Zones humides des Pyrénées centrales



## ♦ A venir!!

- Un **chantier d'arrachage de plantes invasives** est organisé avec les jeunes (10-14 ans) de la Communauté de Communes du Haut-Comminges. Il se déroulera en Juillet et sera récompensé ensuite par une semaine en vacances au bord de la mer.

- Une **formation sur les landes montagnardes et subalpines** dans le cadre de Natura 2000 se déroulera le **12 juillet** prochain. Elle aura pour but de découvrir et de partager ses expériences sur ces milieux. Ce sera aussi l'occasion de mettre en évidence certains habitats humides comme les **landes à Rhododendrons**. Le programme est disponible sur le site de l'AREMIP.

Une sortie sur le Polygone de Juillan s'est déroulée le 15 juin dernier. Ouverte à tous, elle a rassemblé plus d'une vingtaine de personnes de tous âges. Après la présentation du site, les participants ont pu arpenter les sentiers existants à la découverte de la faune et de la flore locale et principalement de ses **landes humides**. Ils ont ainsi pu observer le **Damier de la Succise**, un papillon protégé au niveau européen, qui se reproduit sur la Succise des prés, plante très présente sur le site. L'**Osmonde royale**, une espèce de fougère protégée au niveau régional, a également été aperçue au milieu des Fougères aigles. Un champignon d'origine australienne (**Anthurus archeri**) a aussi beaucoup surpris les visiteurs par sa forme et sa couleur en étoile de mer. De nombreuses **Orchis tacheté** ont également accompagné les participants tout le long des chemins. Cette matinée aura donc été l'occasion de faire découvrir et de sensibiliser, un public local, à ces milieux particuliers que sont les landes humides du Polygone de Juillan.



## ♦ Autour des zones humides

### Des feux-follets dans les marais:

De **nombreuses légendes ou histoires** courent autour des zones humides. Certaines d'entre-elles, ont même fini par conduire à leur destruction à cause de la peur qu'engendrait ces milieux « néfastes »: **proliférations de maladies, présences d'êtres surnaturels menaçants...** Une des légendes qui revient souvent, serait la **présence de feux-follets dans les marais et les marécages**.

D'après les croyances chrétiennes, ces feux-follets seraient **des âmes en peine, des enfants disparus ou des mauvais esprits** cherchant à perdre les voyageurs qui hanteraient ces marécages. Représentés sous la forme de flammes lumineuses de couleurs variées (bleue, rouge ou verte), ils ont été souvent aperçus à la surface des marais en automne par temps calme.



La présence d'un feu-follet?



Un marais près de Lourdes

Ces feux-follets ne sont, en réalité, que le **produit d'une réaction chimique** dont voici l'explication : dans le marais, la décomposition des plantes produit du méthane ( $CH_4$ ). De plus, la décomposition de cadavre animal produit un autre composé à base de phosphore. Lorsque les gaz remontent à la surface de l'eau, **les deux réactifs s'enflamment au contact de l'oxygène** d'où l'apparition de ces petites flammes... La lueur produite serait une lumière froide, phosphorescente, ce qui expliquerait qu'on ne voit aucune trace de brûlure sur les végétaux à proximité.

Rédaction: Claudia Etchecopar Etchart (AREMIP)

Credit photo: J.M. Parde (AREMIP), C. Etchecopar Etchart (AREMIP) sauf photos internet pour la Pie-grièche écorcheur, le Miroir et le feu-follet

### Contact:

CAT ZH Pyrénées Centrales  
13 rue du Barry  
31210 Montréjeau  
05.61.95.49.60  
aremip@wanadoo.fr

Cette action est cofinancée par :

